ABA RIVIERA AUTOMOBILES

Forme: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social: 861 Avenue Jean Aicard – 06700 Saint Laurent du Var

Immatriculation : 978 446 839 R.C.S Antibes
Capital social : 1000 € divisés en **100 actions** de **10 €** chacune.

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille vingt quatre
Le 01/01/2024

A 10 : 00 heures

Monsieur ALI Ayed, né le 28/06/1988 à Nice (06), de nationalité Française, demeurant 861 Avenue Jean Aicard 06700 Saint Laurent du Var, agissant en qualité d'associé unique et président de la société ABA RIVIERA AUTOMOBILES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000,00 €, ayant son siège social au 861 Avenue Jean Aicard – 06700 Saint Laurent du Var et immatriculée au RCS D'ANTIBES sous le numéro **978 446 839.**

A pris les décisions suivantes :

- **Transférer le siège social**
- **Mise à jour des statuts de la société.**
- **Donner pouvoir**

I. PREMIERE RESOLUTION

Monsieur ALI Ayed décide de transférer le siège social de la société actuellement fixé au **861 Avenue Jean Aicard 06700 Saint Laurent du Var** à l'adresse suivante : **27 Boulevard de l'Ariane 06300 Nice**, à compter du **01/01/2024**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

Suite à ce changement de siège social, l'associé unique décide de modifier **l'article 4** des statuts comme suit :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Suite à une AGE en date du 01/01/2024, le siège social est fixé à l'adresse suivante :

- **27 Boulevard de l'Ariane 06300 Nice**.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

III. TROISIEME RESOLUTION

l'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Signature

Monsieur ALI Ayed
« Lu et approuvé – Certifié conforme » 